



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,4 UEC

Le contrôle statistique des procédés

Description

Cette formation vise, d'une part, l'acquisition des concepts essentiels au contrôle statistique des procédés (CSP) et, d'autre part, le développement des compétences nécessaires pour élaborer et interpréter des cartes de contrôle.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de mieux :

- comprendre le rôle du CSP;
- connaître l'infrastructure nécessaire au CSP;
- lire et interpréter des cartes de contrôle (CC);
- élaborer ses propres CC pour des variables quantitatives.

Contenu

- Introduction
 - Présentation de la formation, du formateur et des participants
 - Qu'est que le CSP?
 - Qu'est qu'une CC?
 - Exemples
- Concepts essentiels en statistique
 - Variable aléatoire, série temporelle, échantillon
 - Statistique descriptive (moyenne, médiane, étendu, écart-type)
 - Distribution (histogramme, uniforme, Bernouilli, binomiale, normale)
 - Limite centrale
 - Contrôle statistique d'un procédé avec des cartes de contrôle
 - Infrastructure d'acquisition et de transport des données
 - Filtrage des données temporelles
 - Représentation graphique et choix des indicateurs
 - Interprétation
- Élaboration de CC
 - Outils de traitement
 - Cas d'étude pratique
 - Expérimentation
 - Retour d'expérience
- Séance de pratique supervisée sur l'élaboration de CC

Clientèle visée

- Coach
- Ingénieurs de procédés
- Techniciens de laboratoires



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE



AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.